

L'habitat intermédiaire

En 1976 la « Maison gradin jardin » est mise en œuvre cette fois sous une forme pyramidale. 109 logements avec terrasses sont répartis dans trois pyramides, dont le cœur, aveugle, abrite le parking, les locaux techniques et les circulations collectives. Les appartements sont également accessibles par les escaliers extérieurs. Limitées en nombre et en taille, les pyramides réalisées à Villeneuve d'Ascq sont très proches de celles construites à Villepinte en 1971. Implantées au sein d'un espace verdoyant et arboré, elles forment trois collines artificielles, devenues rapidement un emblème du nouveau paysage urbain créé par la ville nouvelle (a, b, c).

a, b, c. Le Château : les Pyramides, ensemble de 109 logements, allée Chanteclerc (Michel Andraut et Pierre Parat, Modèle innovation « Maison gradin jardin », 1976).

d, e. La Cousinerie : la résidence Cléopâtre, ensemble de 98 logements, chemin des Cygnes (Michel Andraut et Pierre Parat, Modèle innovation « Maison gradin jardin », 1979).

f. Le Château : les Rives du lac, ensemble de 30 logements, rue Charles-le-Bon (Jean-Claude Dumont, 1979).

g. Le Château : les Terrasses des prés, ensemble de 89 logements, allées des Chamois et des Chalands (Jean-Claude Dumont, 1977).



Modules et Modèles

Après avoir utilisé à deux reprises des formes préexistantes, l'ÉPALE demande aux architectes Michel Andraut et Pierre Parat d'adapter le Modèle « Maison gradin jardin » au contexte villeneuvois, où une architecture plus traditionnelle est désormais privilégiée. La composition linéaire est reprise : elle permet d'ouvrir une grande percée piétonne vers le Parc urbain au sud, dont la perspective est aujourd'hui malheureusement fermée par l'extension du musée d'Art moderne (LaM). Les toits terrasses

sont remplacés par des toits en pente couverts de tuile, forme plus traditionnelle qui présente alors de meilleures garanties d'étanchéité. Les parements sont en brique, comme il est de rigueur presque partout à la Cousinerie sud (d, e).

Sa densité permet à l'habitat intermédiaire de disposer sur une surface limitée un nombre important de terrasses privatives. Cet avantage est très judicieusement exploité sur les rives du lac, puisqu'ainsi un nombre conséquent de logements bénéficie

d'une vue privilégiée. Inversement, les volumes réduits et fractionnés de l'habitat intermédiaire contribuent à la qualité paysagère des rives du lac, avec des effets de miroir (f) ou de gradins à dominante végétale (g). L'absence de clôtures aux jardins instaure une perméabilité inédite entre les espaces privés de l'habitat intermédiaire et le chemin public suivant la rive.

